



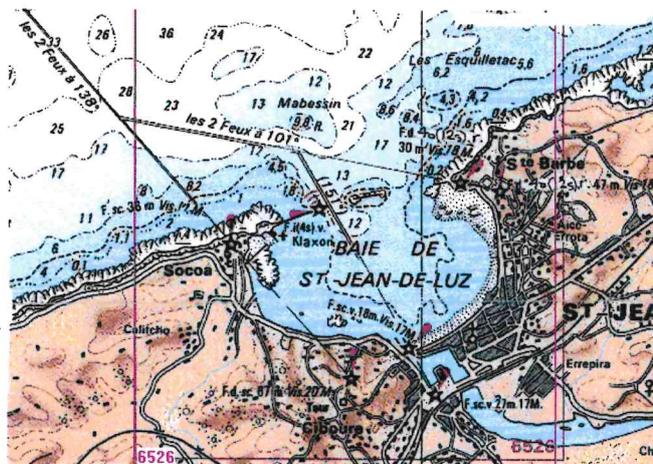
SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique



Métiers de la Mer Pyrénées Atlantiques Certificat de Matelot Pont



du 4 septembre au 15 novembre 2024

session 2

financé par le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
avec le soutien du Fonds Social Européen

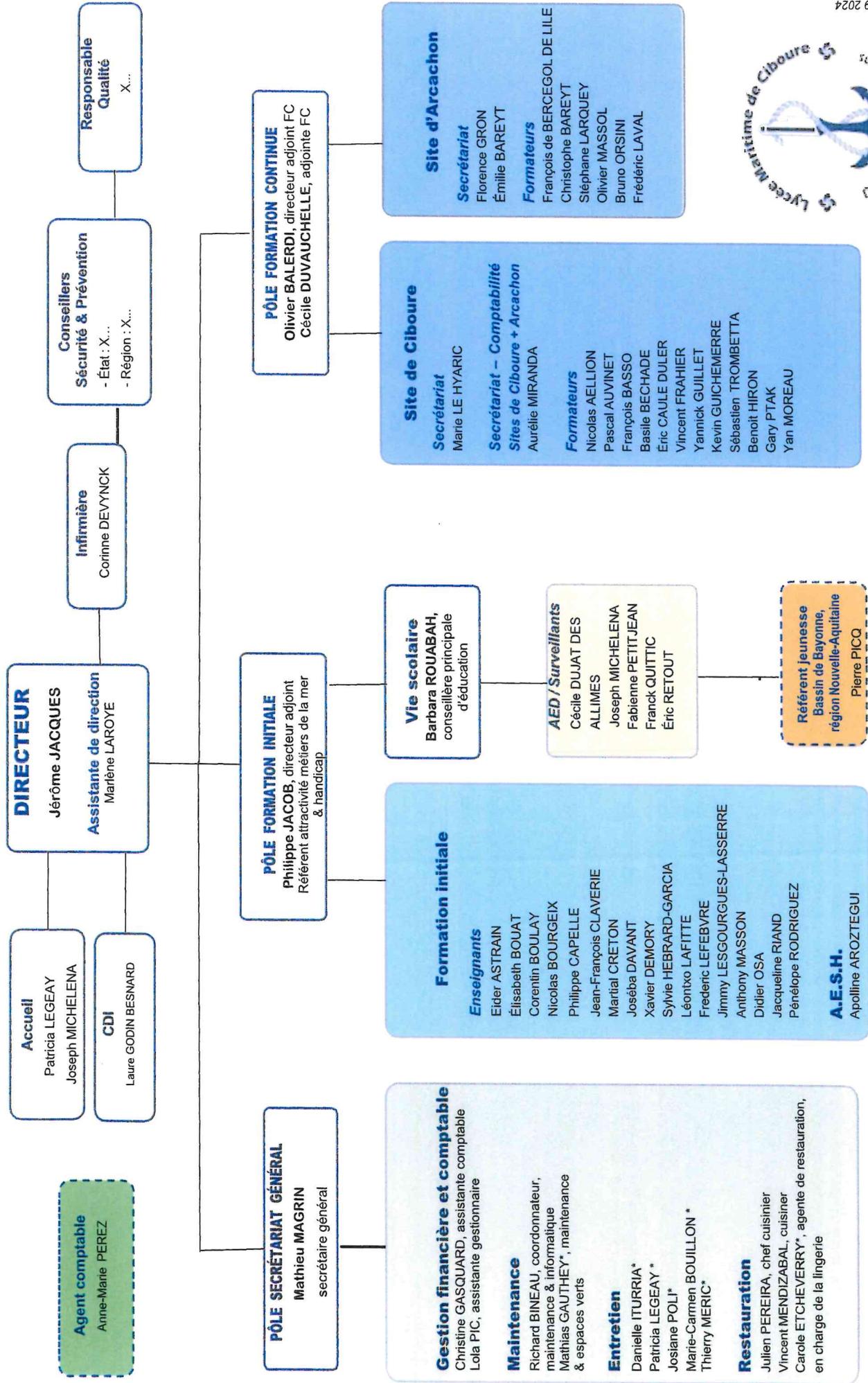
PRF 2023 2e campagne Lot n° 034
Marché 2023P034S04582

Avenue Eugène Corre - B.P. 316
64 503 CIBOURE Cedex
Tél : 05 59 47 47 15
cfc.lpm-ciboure@mer.gouv.fr
www.lycee-maritime-ciboure.fr
www.mer.gouv.fr



Lycée professionnel maritime de Ciboure

02 septembre 2024





REFERENCES DES INTERVENANTS CERTIFICAT DE MATELOT PONT

Session du 4 septembre au 15 novembre 2024

M. Nicolas AELLION - Intervenant

Capitaine 200 Voile / B.E. Voile

Matières enseignées :

Description et Construction / Stabilité / Sécurité / entretien réparation
Règles de barre, feux, balisage, signaux
Tenue de quart
Formation de base à la Sécurité (CFBS)
Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)

M. Vincent FRAHIER - Intervenant

Capitaine 500 / Capitaine 200 Voile

Matières enseignées :

Manceuvre, Embarcation
Formation de base à la Sécurité (CFBS)
Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)

M. Eric CAULE DULER - Intervenant

Capitaine 500 / Capitaine 200 Voile

Matières enseignées :

Navigation
Météorologie

M. Yannick GUILLET - Intervenant

Capitaine 500 / Patron de Pêche / Mécanicien 750 kw

Matières enseignées :

Matelotage / Engins de Pêche

M. Sébastien TROMBETTA - Intervenant

Capitaine 500 / Mécanicien 750 kw

Matière enseignée :

L'environnement réglementaire

M. Joceba DAVANT - Intervenant

Capitaine 500

Matière enseignée :

Oxycoupage

M. Benoît HIRON - Intervenant

Capitaine 1^{ère} classe de la Navigation Maritime

Matière enseignée :

Sûreté

M. P. AUVINET - Intervenant

Capitaine 1^{ère} classe de la Navigation Maritime

Matière enseignée :

Certificat d'Aptitude à L'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage (CAEERS)

Jean Michel MARRAS - Intervenant

Cadre infirmier IFSI

Matières enseignées :

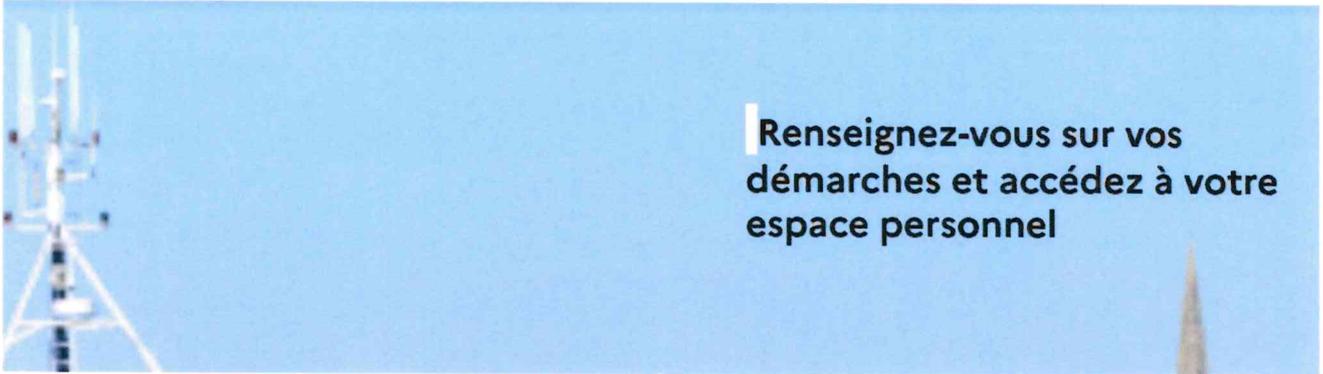
Hygiène et Prévention des Risques (Médical 1)

Aide Médicale en Mer / Consultation télémédicale de niveau 1 (Médical 1)

UDPS 64 Pompiers de St Jean de Luz

Matière enseignée :

Prévention Secours Civiques 1 (Médical 1)



Crédit : Arnaud Bouissou/Terra

Les démarches professionnelles

Vous êtes armateur ou marin ? Cliquez sur la démarche qui vous intéresse pour en apprendre plus sur son déroulement et sur les informations associées.

J'entre dans la profession de marin

Marin



Je m'inscris en formation

Marin



J'obtiens le certificat médical d'aptitude à la navigation

Marin



Je demande ou revalide un titre professionnel maritime

Marin



Je demande une dérogation

Armateur



Je demande un permis de mise en exploitation

Armateur



Je demande un permis d'armement

Armateur



Annexe II

Formation conduisant à la délivrance du certificat de matelot Pont Horaires, programme et compétences attendues

Horaires d'enseignement

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module P1-Appui (Navigation)		
Navigation		31 h
Météorologie		
Règles de barre, feux balisage, signaux	31 h	
Tenue du quart		
Manœuvre / embarcation		54 h
<i>Total module P1-Appui</i>		<i>116 h</i>
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)		
Manutention et arrimage	3 h	
Matelotage / engins de pêche		54 h
<i>Total module P2-Appui</i>		<i>57 h</i>
Module P3-Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)		
Description et construction	22 h	
Stabilité		
Sécurité	21 h	
Entretien et réparation	6 h	
<i>Total module P3-Appui</i>		<i>49 h</i>
Module NP-Appui (Module National Pont)		
L'environnement réglementaire	13 h	
<i>Total module NP-Appui</i>		<i>13 h</i>
TOTAL FORMATION « MATELOT PONT » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises hors épreuve orale)		235 h

FORMATIONS SPECIFIQUES*	
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)	55 h
Total formations spécifiques	55 h

TOTAL FORMATION « MATELOT PONT »	290 h
- incluant le certificat de sensibilisation à la sûreté*	295 h
- incluant le certificat de sensibilisation à la sûreté* et le CAEERS*	325 h

* suivant le candidat - cas d'un candidat entrant dans la profession.

**MODULE P1-Appui
NAVIGATION
(Durée : 116 h)**

Code STCW : Section A-II/4

- Gouverner le navire et se conformer également aux ordres de barre en anglais
- Assurer une veille visuelle et auditive adéquate
- Contribuer à la surveillance et à la tenue du quart en toute sécurité
- Faire fonctionner le matériel d'urgence et appliquer les procédures d'urgence

Code STCW : Section A-II/5

- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
- Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage

Navigation (formation pratique : 31 h)	
Contenu	Capacités attendues
La sphère terrestre	
Définitions fondamentales : ligne des pôles, équateur, méridien origine, méridiens et parallèles.	Déterminer la position d'un point sur la sphère terrestre.
Coordonnées géographiques.	Mesurer les coordonnées d'un point. Porter et relever un point sur des cartes de différentes échelles
La mesure des distances : - le mille marin ; - la minute de latitude. La mesure de la vitesse : - le nœud.	Mesurer les distances et les vitesses en utilisant les unités appropriées sur des cartes de différentes échelles.
Les compas et les lochs	
Compas magnétique : - principe et règle d'utilisation - erreurs du compas magnétique - régulation - types de compas magnétiques - comparaison avec les indications du compas gyroscopique.	Décrire succinctement le principe de fonctionnement du compas magnétique. Déterminer les précautions à prendre au voisinage du compas magnétique. Déterminer la variation magnétique ($W = D + d$). Passer du cap (ou relèvement) compas au cap (ou relèvement) vrai et inversement. Déterminer une direction sur la carte . Utiliser un compas de relèvement. Utiliser la couronne des gisements.
Compas gyroscopique : - principe général - règle d'utilisation - variation gyroscopique - comparaison avec les indications du compas magnétique.	Décrire succinctement le principe de fonctionnement du compas gyroscopique. Déterminer ou contrôler la variation gyroscopique par relèvements. Comparer les indications des différents compas. Déterminer les avantages et les inconvénients des différents compas
Les lochs : - description - nature de la vitesse mesurée suivant le type de loch utilisé - vitesse mesurée et vitesse moyennée.	Décrire succinctement le principe de fonctionnement des différents lochs. Déterminer la nature de la vitesse relevée. Utiliser un loch et évaluer sa précision. Déterminer la vitesse fond par récepteurs satellites. Comparer les indications des différents lochs. Calculer une durée de parcours.

Navigation (suite)	
Contenu	Capacités attendues
Les marées	
Phases de la lune et mouvements des astres	Décrire l'influence des phases de la lune sur le phénomène des marées.
Définitions fondamentales	Définir les termes liés à la marée : pleine mer, basse mer, flux, reflux, étale, marnage, durée, vive eau, morte eau, flot, jusant, coefficient, courbe de marée. Citer les correspondances entre les coefficients (120, 95, 70, 45 et 20) et les marées.
Méthodes de calcul	Calculer une hauteur d'eau par la règle des douzièmes connaissant les heures de basse mer et de pleine mer et l'amplitude de la marée.
Navigation à l'estime	
courants généraux et courants de marées Action du courant sur le navire Action du vent sur le navire Route et vitesse fond	Connaissant la route surface et la vitesse du navire ainsi que la direction et la vitesse du courant, estimer la route et la vitesse fond Calculer le cap vrai à prendre, connaissant la route vraie et la dérive
La carte marine	
	Identifier les principaux symboles de la carte marine
Principaux instruments de navigation et de détection	
Compas, loch, radar, sondeur, sonar, aides radioélectriques	Identifier les différents instruments et en justifier l'existence Lire les différents instruments Prendre un relèvement au compas

Météorologie (cours : avec « Navigation »)	
Contenu	Capacités attendues
Les instruments utilisés en météorologie	Lire les instruments de mesure baromètre, thermomètre, anémomètre, girouette Les unités de mesure
Paramètres atmosphériques	Définir les principaux termes du vocabulaire météorologique Pression barométrique Isobares dépression, anticyclone échelle de Beaufort Le vent - direction du vent par rapport aux isobares Action du vent sur le navire : la dérive
Phénomènes météorologiques	Phénomènes accompagnant la dépression : pression barométrique, vent, nuages, pluie, ... Identifier les principaux nuages
Information météorologique :	Identifier les principaux symboles d'une carte météorologique Reconnaître une situation météorologique simple

Règles de barre (cours : 31 h)	
Contenu	Capacités attendues
Règles de barre et de route.	Manœuvrer conformément aux règles de barre et de route.
Feux et marques des navires.	Identifier, de jour et de nuit, les marques et feux d'un navire.
Signaux sonores et lumineux (manœuvre, avertissement par visibilité réduite, détresse).	Identifier, de jour et de nuit les signaux phoniques et optiques d'un navire
Balisage (système de balisage maritime de la région A et B).	Reconnaître les marques du balisage selon la zone géographique concernée, de jour et de nuit. Identifier le balisage sur la carte
Signalisation visuelle : <ul style="list-style-type: none"> • pavillons (A, B, N, C, O) ; • signaux de marée ; • signalisation météorologique ; • signalisation portuaire ; • signalisation des hauteurs d'eau. 	Identifier les pavillons A, B, N, C, O. Retrouver dans les documents adéquats la signification de l'ensemble des pavillons, la signification des signaux météorologiques, portuaire et de marée.

Tenue du quart (cours : avec « Règles de barre »)	
Contenu	Capacités attendues
Conduite du navire	Gouverner le navire Utiliser le compas magnétique et le compas gyroscopique Se conformer aux ordres de barre en français et en anglais Passer du pilote automatique à la barre manuelle et inversement
Veille visuelle et auditive	Assurer une veille visuelle et auditive adéquate Relever un navire, un signal sonore, un feu ou tout autre objet, en degrés ou en quarts
Surveillance et tenue du quart	Connaître les termes utilisés à bord et leur définition Utiliser les systèmes de communication interne et les dispositifs d'alarme appropriés Comprendre les ordres et à communiquer avec l'officier de quart à propos des questions qui intéressent la tenue du quart Connaître les procédures de relève, de maintien et de passation du quart Connaître les renseignements nécessaires pour assurer le quart en toute sécurité Connaître les procédures élémentaires de protection de l'environnement
Matériel et procédures d'urgence	Connaître les tâches à exécuter en cas d'urgence et des signaux d'alarme Connaître les signaux de détresse pyrotechniques, les RLS par satellite et les transpondeurs de recherche et sauvetage (SART) Connaître les mesures à prendre pour éviter les fausses alertes de détresse et mesures à prendre en cas de déclenchement accidentel

Manœuvre / embarcation (formation pratique : 54 h)	
Contenu	Capacités attendues
Accostage, mouillage et autres opérations d'amarrage	<p>Connaître la fonction des aussières d'amarrage et des câbles de remorquage et le rapport entre chaque amarre et remorque et le système d'ensemble auquel elle appartient</p> <p>Connaître les capacités, charges maximales utiles et résistance à la rupture du matériel d'amarrage, y compris amarres, filins en acier, aussières en fibres synthétiques et naturelles, treuils, guindeaux, cabestans, bittes, chaumards et bollards (En complément du cours de matelotage)</p> <p>Connaître les procédures et l'ordre à suivre pour amarrer et larguer les amarres, les câbles de remorquage et les filins, y compris les remorques</p> <p>Connaître les procédures et l'ordre à suivre pour utiliser les ancres dans diverses opérations</p> <p>Connaissance pratique des procédures et de l'ordre à suivre pour l'amarrage sur un ou plusieurs coffres</p>
Manœuvre pratique d'une embarcation	<p>Utiliser les machines et la barre ;</p> <p>Gouverner au compas en suivant un cap</p> <p>suivre un alignement par l'avant ou par l'arrière</p> <p>Faire évoluer une embarcation à la godille</p> <p>Estimer une dérive</p> <p>effectuer les manœuvres suivantes en respectant les règles de sécurité qui leur sont liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accostage ; • amarrage ; • mouillage ; • échouage volontaire ; • prise de coffre ; • appareillage d'un quai, du mouillage, d'un coffre ; • manœuvre de repêchage d'un homme tombé à la mer.
Lancement et stoppage d'un moteur pannes élémentaires	<p>Lancer un moteur - régler l'allure – stopper</p> <p>Détecter les pannes élémentaires et y remédier</p>

MODULE P2-Appui
MANUTENTION, ARRIMAGE DE LA CARGAISON ET PÊCHE
(Durée : 57 h)

Code STCW : Section A-II/5

- Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord

Manutention de la cargaison et des provisions de bord (cours : 3h)	
Contenu	Capacités attendues
Manutention de la cargaison et des provisions de bord	<p>Connaître les procédures à suivre pour garantir la sécurité de la manutention, de l'arrimage et de l'assujettissement des cargaisons et des provisions de bord, y compris les substances et liquides dangereux, potentiellement dangereux et nuisibles.</p> <p>Connaître les classes de marchandises dangereuses.</p> <p>Connaître de manière générale certains types de cargaisons et les règles d'étiquetage définies dans le Code IMDG ainsi que les précautions à observer en la matière.</p>

Matelotage / Engins de pêche (formation pratique : 54 h)	
Contenu	Capacités attendues
Différentes sortes de filins et fils d'acier	<p>Connaître les différentes sortes de cordages, câbles, chaînes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • notions sur leur fabrication, • notions sur leur résistance, • utilisation, • marquage, • entretien, • arrimage.
Nœuds usuels, épissures	<p>Effectuer et défaire rapidement les nœuds couramment utilisés et dire en quelles occasions ils sont utilisés.</p> <p>Épisser un œil sur cordage.</p>
Matelotage	<p>Lover, bosser et choquer un cordage.</p> <p>Élinguer du matériel.</p> <p>Saisir du matériel.</p> <p>Gréer et dégréer des chaises de calfat et des plates-formes volantes.</p> <p>Gréer et dégréer des échelles de pilote, des engins de hissage, des garde-rats, des passerelles</p> <p>comprendre et utiliser les signaux élémentaires pour manœuvrer le matériel, notamment les treuils, guindeaux, grues et appareils de hissage.</p> <p>Connaître les règles de sécurité à adopter lors de l'utilisation des câbles et cordages en particulier lors des manœuvres d'accostage et d'appareillage.</p> <p>Hisser et abaisser un pavillon et connaître les principaux signaux effectués avec des pavillons à lettre unique (A, B, G, H, O, P, Q).</p>
Usage du chalumeau oxy-acétylénique en oxy-coupage	<p>Couper un câble et une chaîne à l'aide d'un chalumeau.</p>
Engins de pêche	<p>La mise en œuvre des engins de pêche et la conduite de l'action de pêche.</p> <p>La construction et la maintenance d'un engin de pêche.</p> <p>Ramendage.</p>

MODULE P3-Appui
CONTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE
ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD, ENTRETIEN ET REPARATION
(Durée : 49 h)

Code STCW : Section A-II/5

- Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin
- Faire fonctionner les embarcations ou radeaux de sauvetage et les canots de secours
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord

Description / Construction (cours : 22 h)	
Contenu	Capacités attendues
Les différents types de navires de commerce et de pêche	Reconnaître les différents types de navires. Connaître leurs caractéristiques essentielles et leurs principales spécificités.
Définitions	Définir les éléments et les caractéristiques d'un navire : coque, œuvres vives, œuvres mortes, carène, superstructures, pont, bouge, tonture, ligne de flottaison, tirants d'eau, marques de franc-bord, navire léger, navire en charge, déplacement, port en lourd, jauge brute, jauge nette, assiette,...
Généralités sur les différents matériaux de construction	Connaître les matériaux utilisés en construction navale.
Construction de la coque d'un navire en acier	Connaître les différents systèmes de construction : <ul style="list-style-type: none"> • système transversal, • système longitudinal. • construction mixte. Citer les particularités de chaque type de construction. Définir et situer les différents éléments de la structure d'un navire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • tôle-queue, double fond, varangues, goussets, bouchains, membrures, lisses, serres, carlingues, noms des principales tôles, bordés, étrave, étambot, queue de roulis, pont et entrepont, barrots, épontilles, , hiloires, • panneaux, claire-voies, hublots et contre-hublots, manches à air, sabords de décharge, dalots, prises d'eau, portes de coque, dégagements d'air,
Le compartimentage	Justifier le compartimentage - En définir les modalités Définir et situer les différents éléments du compartimentage d'un navire : peaks, ballasts, cales, entreponts, machines, cloisonnement et répartition des compartiments - cloisons et portes étanches, viviers,

Description / Construction (suite)	
Contenu	Capacités attendues
Équipement et auxiliaires de pont	<p>Identifier les différents équipement et auxiliaires et en définir l'usage , notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vannes et pompes ; • appareils de manutention et de hissage, grues, mâts de charge et matériel connexe ; • installations d'amarrage et de mouillage, treuils, guindeaux, cabestans et matériel connexe ; • écoutilles, portes étanches à l'eau, sabords et matériel connexe ; • écoutilles et panneaux d'écouille, rampes, portes latérales, d'étrave et arrière ou ascenseurs ; • circuits de tuyautages – pour eaux de cale et ballast, aspiration et puisards d'assèchement ; • pompes et collecteur incendie ; • barre et gouvernail, manœuvre en secours.
L'appareil propulsif à moteur(s) diesels) et la production d'énergie à bord Description sommaire	<p>Identifier les principaux appareils d'un compartiment machine et expliquer leur fonction. Expliquer le principe de fonctionnement d'un moteur diesel. Identifier et justifier les principaux éléments des différents circuits : combustible, huile, eau, air.</p>

Stabilité (cours : avec « Description / construction »)	
Contenu	Capacités attendues
Notions élémentaires sur la stabilité transversale et indications sur les effets de mouvements de poids et des carènes liquides.	<p>Apprécier les effets des mouvements horizontaux et verticaux de poids à bord. Apprécier les effets des carènes liquides.</p>

Sécurité (cours : 21 h)	
Contenu	Capacités attendues
Lutte contre l'invasion par l'eau	<p>Énoncer les différentes causes d'invasion par l'eau. Expliquer les risques liés aux entrées d'eau. Expliquer les mesures à prendre pour prévenir les voies d'eau ou en limiter les effets. Connaître les installations contre l'invasion (compartimentage ; collecteur d'épuisement ; pompes, crépines) Connaître les matériels et méthodes d'obturation des brèches (batardeau, paillet, pinoche ...) Mettre en œuvre les différents moyens de lutte</p>
Prévention de la pollution par les navires	<p>Exposer les principales règles relatives à la prévention de la pollution par les hydrocarbures, par les eaux usées et par les ordures des navires (convention MARPOL et directives OMI)</p>
Abandon du navire	<p>Présenter les équipements réglementaires destinés à l'abandon du navire Mettre en œuvre et utiliser les engins de sauvetage collectifs Présenter le rôle d'abandon.</p>

Sécurité (suite)	
Contenu	Capacités attendues
Recherche et sauvetage	Décrire l'organisation du sauvetage en France Exposer les grands principes du SMDSM Reconnaître et utiliser les signaux et fréquences de détresse, de sécurité et d'urgence
Sécurité du travail à bord	Définition du CHSCT Prendre les précautions adéquates et adopter dans chaque situation les comportements et positions adaptées ; Estimer à vue l'usure d'un cordage, d'un câble, d'une poulie. Déterminer au toucher l'usure des axes et des réas. Connaître les pratiques de travail sûres et de sécurité individuelle à bord, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • travail en hauteur, • travail à l'extérieur du bordé, • travail dans des espaces clos, • systèmes d'autorisation de travail, • manœuvre des amarres, • manœuvre des engins de levage, de traction et de pêche, en particulier les risques liés aux matériels et pièces en mouvement et sous tension (treuils, enrouleurs, vire-caliorne), • techniques de levage et méthodes permettant d'éviter les blessures dorsolombaires, • sécurité électrique, • sécurité mécanique, • sécurité chimique et protection contre les risques biologiques, • feu et chaleur, • équipement de protection individuelle.

Travaux d'entretien et de réparation à bord (cours : 6 h)	
Contenu	Capacités attendues
Travaux d'entretien et de réparation à bord	Être apte à utiliser les matériaux et le matériel de peinture, de graissage et de nettoyage Être apte à comprendre et à exécuter des procédures courantes d'entretien et de réparation Connaître les techniques de préparation des surfaces Comprendre les recommandations du fabricant en matière de sécurité et des consignes de bord Connaître les dispositions à prendre pour éliminer les déchets en toute sécurité Connaître le fonctionnement, l'entretien et l'utilisation de l'outillage manuel

MODULE NP-Appui
MODULE NATIONAL PONT
(Durée : 13 h)

L'environnement réglementaire (cours : 13 h)	
Contenu	Capacités attendues
Les gens de mer	Énoncer les conditions nécessaires pour être marin. Énumérer les procédures et les documents de constatation et de tenue à jour des services embarqués (livret professionnel maritime, rôle d'équipage,...).
	Définir les notions de catégories de classement et de salaires forfaitaires. Apprécier leurs incidences sur les niveaux de cotisations et de prestations.
	Énoncer les principales dispositions de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille au commerce (STCW) et à la pêche (STCW-F). Énoncer les modalités de la formation professionnelle maritime (différentes filières, différents brevets et certificats, revalidations).
	Décrire l'organisation et le rôle du Service de santé des gens de mer.
Le travail maritime	Énoncer les principales dispositions de la Convention du travail maritime (MLC 2006). Expliquer le sens et l'importance du contrat d'engagement maritime (Obligations de l'armateur et du marin). Définir les obligations et responsabilités de l'armateur et du capitaine en matière de travail maritime.
	Énoncer les principales dispositions réglementaires applicables en vertu du Code du travail et du Code des transports. Expliquer la signification et l'intérêt des conventions collectives et accords particuliers. Énoncer les modalités du droit syndical.
	Expliquer les différentes modalités de calcul du salaire (SMIC, salaire à la part, au minimum garanti conventionnel).
	Expliquer le rôle et l'organisation de l'Administration des Affaires Maritimes et énoncer les procédures juridictionnelles de règlement des litiges du travail
	Expliquer les règles qui s'appliquent à la composition de l'équipage et aux fonctions à exercer à bord.
Le régime social des marins	Définir le régime applicable aux marins en cas de chômage (ASSEDIC : organisation, cotisations, prestations). Décrire l'organisation de la protection sociale des marins. Décrire les principales prestations servies. En caractériser l'importance en fonction du lien avec le travail. Définir les obligations de l'armateur en cas de maladie en cours de navigation et d'accident du travail maritime (ouverture des droits, délai de carence de 30 jours, assurance armateur). Indiquer les règles de rattachement d'un marin, selon son activité. Remplir une feuille de maladie. Remplir les imprimés permettant d'ouvrir droit aux prestations. Énoncer les fonctions des assistants sociaux/assistantes sociales.

Annexe III

Conditions d'évaluation pour l'obtention des modules conduisant à la délivrance du certificat de matelot pont

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat de matelot pont dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-Appui (Navigation)			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1,5 h
Règle de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve orale finale	-
Manœuvre /embarcation/machine	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)			
Matelotage / Engins de pêche / Manutention et arrimage	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P3-Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)			
Description et construction / Stabilité / Entretien et réparation / Sécurité	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1,5 h
Module NP-Appui (Module National Pont)			
	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de zéro à vingt.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »

Annexe I

Programme de la formation et conditions de validation de la formation du certificat de formation de base à la sécurité

Aux fins de la présente annexe, les références STCW font référence aux sections et tableaux du code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille adopté à Londres le 5 juillet 1995, tel qu'amendé (dit code STCW).

I. Techniques individuelles de survie (TIS)

A. Références STCW

Section A-VI/1 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer

Tableau A-VI/1-1 : norme de compétence minimale spécifiée en matière de techniques individuelles de survie

B. Compétences attendues

- Survivre en mer en cas d'abandon du navire

C. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la formation des candidats, le prestataire agréé doit :

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 ;
- assurer un enseignement théorique tel que défini dans le chapitre G ci-dessous ;
- assurer les exercices pratiques énumérés dans le chapitre G ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit :

- mettre à la disposition des stagiaires au moins une salle de cours de dimensions suffisantes et munie d'équipements pédagogiques, vidéo-projecteur, etc. correspondant à l'objectif fixé par le stage ;
- être équipé de tout le matériel* nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences.

*Le matériel doit être agréé SOLAS et en cours de validité.

Les exercices pratiques peuvent se dérouler en mer, sur un plan d'eau ou en piscine.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/1-1.

Pour s'assurer que le candidat a atteint cette norme minimale, le personnel enseignant du prestataire agréé effectue une évaluation continue des compétences des stagiaires durant la formation.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/1-1.

Tous les documents objet de l'évaluation (critères d'évaluation, nature des exercices pratiques) doivent être conservés pendant une période de 2 ans par le prestataire afin d'être présentés lors d'une inspection.

E. Durée de la formation assurée par le prestataire agréé

- Durée minimale des enseignements théoriques : 10 heures
- Durée minimale des exercices pratiques : 5 heures

F. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une expérience suffisante des questions relatives à l'abandon du navire et à la survie en mer ; ils doivent être titulaires au minimum de l'attestation de réussite à la formation TIS et du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et des radeaux de sauvetage (CAEERS).

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

G. Programme de la formation

Enseignements théoriques

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire »
 - 1.1. Énumérer les situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage et connaître l'ensemble des mesures prises pour y faire face.
 - Les situations d'urgence
 - Le rôle d'appel et les signaux d'alerte
 - La compétence des équipages, importance de la formation et des exercices
 - Les consignes destinées à l'équipage et les consignes d'urgence.
 - Les mesures à prendre en cas d'appel aux postes des embarcations et des radeaux de sauvetage
 - Les mesures à prendre lorsqu'il faut abandonner le navire
 - 1.2. Identifier les types d'engins de sauvetage normalement transportés à bord des navires
 - Les moyens de sauvetage individuels : brassières, bouée de sauvetage, combinaison d'immersion, combinaison de protection aux intempéries, protection thermique.
 - Les moyens de sauvetage collectifs et les méthodes de mise à l'eau : embarcation de sauvetage, radeau, canot de secours.
 - 1.3. Expliquer la fonction des éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage y compris le matériel radioélectrique pouvant être embarqué en supplément.
 - 1.4. Savoir repérer l'emplacement des engins de sauvetage individuels.
 - Les pictogrammes OMI
 - 1.5. Connaître les principes concernant la survie, y compris :
 - mesures à prendre dans l'eau
 - mesures à prendre à bord d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage
 - principaux dangers auxquels sont exposés les survivants
 - 1.6. Comprendre les méthodes de sauvetage par hélicoptère
 - Organisation de la recherche et du sauvetage
 - Moyens de détection et de communication des aéronefs
 - Mesures à prendre en cas d'évacuation à partir du navire ou d'un moyen de sauvetage
 - Moyens d'évacuation

Exercices pratiques

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire » :
 - 1.1. endosser une brassière de sauvetage
 - 1.2. mettre et utiliser une combinaison d'immersion
 - 1.3. sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur
 - 1.4. redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
 - 1.5. nager en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion seul ou en groupe
 - 1.6. monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
 - 1.7. prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie

- 1.8. filer une ancre de cape ou une ancre flottante
- 1.9. faire fonctionner le matériel des embarcations ou radeaux de sauvetage
- 1.10. faire fonctionner les dispositifs de repérage, y compris le matériel radioélectrique

II Formation de base à la lutte contre l'incendie

A. Références STCW

Section A-VI/1 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer

Tableau A-VI/1-2 : norme de compétence minimale spécifiée en matière de prévention de l'incendie et de lutte contre l'incendie

B. Compétences attendues

- Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie
- Lutter contre les incendies et les éteindre

C. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la formation des candidats, le prestataire agréé doit :

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-2 ;
- assurer un enseignement théorique tel que défini dans le chapitre G ci-dessous ;
- assurer les exercices pratiques énumérés dans le chapitre G ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit :

- mettre à la disposition des stagiaires au moins une salle de cours de dimensions suffisantes et munie d'équipements pédagogiques, vidéo-projecteur, etc. correspondant à l'objectif fixé par le stage ;
- être équipé de tout le matériel* nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences.

*Le matériel doit être agréé SOLAS et en cours de validité.

Les exercices pratiques se déroulent dans des locaux offrant des conditions de formation vraiment réalistes (navire ou conditions de bord reproduites – au moins deux ponts) et, chaque fois que cela est possible dans la pratique, dans l'obscurité.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/1-2.

Pour s'assurer que le candidat a atteint cette norme minimale, le personnel enseignant du prestataire agréé effectue une évaluation continue des compétences des stagiaires durant la formation.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/1-2.

Tous les documents objet de l'évaluation (critères d'évaluation, nature des exercices pratiques) doivent être conservés pendant une période de 2 ans par le prestataire afin d'être présentés lors d'une inspection.

E. Durée de la formation assurée par le prestataire agréé

- Durée minimale des enseignements théoriques : 8 heures
- Durée minimale des exercices pratiques : 10 heures

F. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une qualification reconnue relative à la prévention des incendies et à la lutte contre les incendies ; ils doivent être titulaires au minimum d'une attestation de réussite aux formations QBLI et QALI.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

G. Programme de la formation

Enseignements théoriques

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie »
 - 1.1. Organisation de la lutte contre l'incendie à bord
 - 1.2. Emplacement des dispositifs de lutte contre l'incendie et des issues de secours
 - 1.3. Éléments de l'incendie et de l'explosion (triangle du feu)
 - 1.4. Types et sources d'inflammation
 - 1.5. Matériaux inflammables. Risques d'incendie et propagation de l'incendie
 - 1.6. Nécessité d'une vigilance constante
 - 1.7. Mesures à prendre à bord du navire
 - 1.8. Dispositifs de détection d'incendie et de fumée et d'alarme automatique
 - 1.9. Classification des feux et des agents d'extinction à utiliser
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 2.1. Matériel de lutte contre l'incendie et son emplacement à bord
 - 2.2. Enseignement concernant les éléments suivants :
 - installations fixes
 - équipement de pompier
 - équipement individuel
 - dispositifs et matériel de lutte contre l'incendie
 - méthodes de lutte contre l'incendie
 - agents d'extinction de l'incendie
 - procédures de lutte contre l'incendie
 - utilisation d'un appareil respiratoire pour lutter contre l'incendie et effectuer des sauvetages

Exercices pratiques

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 1.1. utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs
 - 1.2. utiliser un appareil respiratoire autonome
 - 1.3. éteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane
 - 1.4. éteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé)
 - 1.5. éteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié
 - 1.6. pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, un compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée
 - 1.7. lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire autonome
 - 1.8. éteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée, en feu et rempli de fumée épaisse
 - 1.9. éteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse
 - 1.10. effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire

III Premiers secours élémentaires

Constitué par l'enseignement médical niveau I (EM I) tel que prévu par l'arrêté du 29 juin 2011 susvisé

IV Sécurité des personnes et responsabilités sociales

A. Références STCW

Section A-VI/1 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer

Tableau A-VI/1-4 : norme de compétence minimale spécifiée en matière de sécurité des personnes et de responsabilités sociales

B. Compétences attendues

- Appliquer les procédures d'urgence
- Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin
- Observer des pratiques de travail sûres
- Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire
- Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire
- Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue

C. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la formation des candidats, le prestataire agréé doit :

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-4 ;
- assurer un enseignement théorique tel que défini dans le chapitre G ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit mettre à la disposition des stagiaires au moins une salle de cours de dimensions suffisantes et munie d'équipements pédagogiques, vidéo-projecteur, etc. correspondant à l'objectif fixé par le stage.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/1-4.

Pour s'assurer que le candidat a atteint cette norme minimale, le personnel enseignant du prestataire agréé effectue une évaluation continue des compétences des stagiaires durant la formation.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/1-4.

Tous les documents objet de l'évaluation (critères d'évaluation) doivent être conservés pendant une période de 2 ans par le prestataire afin d'être présentés lors d'une inspection.

E. Durée de la formation assurée par le prestataire agréé

Durée minimale des enseignements théoriques : 8 heures

F. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une qualification reconnue relative à la sécurité des personnes et aux responsabilités sociales.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

G. Programme de la formation

Enseignements théoriques

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Appliquer les procédures d'urgence »
 - 1.1. Types de situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage
 - 1.2. Connaissance des plans d'urgence de bord prévus pour faire face aux situations d'urgence
 - 1.3. Signaux d'urgence et tâches spécifiques assignées aux membres de l'équipage dans le rôle d'appel; postes de rassemblement; utilisation correcte de l'équipement de protection individuelle
 - 1.4. Mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence potentielle est décelée, y compris un incendie, un abordage, un naufrage et l'entrée d'eau dans le navire
 - 1.5. Mesures à prendre lorsque les signaux d'alarme en cas de situation d'urgence retentissent
 - 1.6. Importance de la formation et des exercices
 - 1.7. Connaissance des échappées et des systèmes de communications internes et d'alarme
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin »
 - 2.1. Connaissance élémentaire de l'impact des transports maritimes sur le milieu marin et des effets d'une pollution opérationnelle ou accidentelle sur celui-ci
 - 2.2. Procédures élémentaires de protection de l'environnement
 - 2.3. Connaissance élémentaire de la complexité et de la diversité du milieu marin
3. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Observer des pratiques de travail sûres »
 - 3.1. Importance de respecter à tout moment des pratiques de travail sûres
 - 3.2. Dispositifs de sécurité et de protection disponibles contre les dangers potentiels à bord
 - 3.3. Précautions à prendre avant de pénétrer dans des espaces clos
 - 3.4. Familiarisation avec les mesures adoptées à l'échelon international en matière de prévention des accidents et de santé
4. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire »
 - 4.1. Compréhension des principes et des obstacles relatifs à l'efficacité de la communication entre les individus et les équipes à bord du navire
 - 4.2. Aptitude à établir et à maintenir des communications efficaces
5. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire »
 - 5.1. Importance de maintenir de bonnes relations humaines et de travail à bord du navire
 - 5.2. Principes et pratiques élémentaires du travail en équipe, y compris la résolution des conflits
 - 5.3. Responsabilités sociales, conditions d'emploi, droits et obligations des individus, dangers de l'usage de drogues et de l'abus d'alcool
6. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue »
 - 6.1. Importance d'obtenir le temps de repos nécessaire
 - 6.2. Effets du sommeil, des horaires et du rythme circadien sur la fatigue
 - 6.3. Effets des facteurs de stress physiques sur les gens de mer
 - 6.4. Effets des facteurs de stress environnementaux à bord et à l'extérieur du navire et leur impact sur les gens de mer
 - 6.5. Effets des changements d'horaires sur la fatigue des gens de mer

Annexe I

Formation conduisant à la délivrance du certificat restreint d'opérateur (CRO) Horaires, programme et compétences attendues

A. Horaires d'enseignement

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module CRO-1 (Base CRO)		
Cadre réglementaire du service mobile maritime	12 h 30	7 h 30
Identification des stations radio		
Ouvrages et documents		
Le principe des radiocommunications maritimes – le principe de fonctionnement des équipements		
Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements		
Autres équipements		
La recherche et le sauvetage		
Correspondance publique		
<i>Total module CRO-1</i>	20 h	
Module CRO-2 (Anglais CRO)		
Utilisation de l'anglais	1 h	3 h
<i>Total module CRO-2</i>	4 h	
TOTAL FORMATION « CERTIFICAT RESTREINT D'OPERATEUR » (évaluations comprises)	24 h	

B. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Le prestataire agréé assurant la formation doit mettre à la disposition des stagiaires au moins une salle de cours de dimensions suffisantes et munie des équipements pédagogiques et matériel de démonstration prescrits par le cours type 1.26 de l'organisation maritime internationale (OMI).

Le prestataire agréé assurant la formation doit mettre à la disposition des stagiaires tous les documents et ouvrages prescrits par le cours type 1.26 de l'OMI ainsi que les ouvrages de radiocommunications maritimes du SHOM.

Le prestataire agréé assurant la formation doit fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes à acquérir.

C. Nombre de stagiaires par formation

Afin d'assurer une formation de qualité le nombre maximum de stagiaires par station élèves durant la durée totale des exercices pratiques est fixé à 2.

D. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

MODULE CRO-1
BASE CRO
(Durée : 20 h)

Références STCW :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)
 Tableau A-IV/2-1

Compétences attendues :

- Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM,
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

Programme de la formation :

Cadre réglementaire du service mobile maritime		
Contenu	Théorie	Pratique
La convention SOLAS	X	
Le règlement des radiocommunications	X	
La réglementation française	X	
Zones océaniques et plan cadre SMDSM	X	
Veille des fréquences de détresse	X	
Fonctions à assurer par les stations de navire	X	
Renseignements sur la sécurité maritime	X	
Obligations d'emport des stations de navire	X	
Sources d'énergie des stations de navire	X	
Moyens d'assurer la disponibilité du matériel de la station de navire	X	
Installation des équipements	X	
Personnel chargé des radiocommunications	X	

Identification des stations radio		
Contenu	Théorie	Pratique
Identification des stations de navires	X	
Identification des stations côtières	X	
Identification des stations de recherche et sauvetage	X	
Identification des stations de service de trafic maritime (STM) / Vessel Traffic System (VTS)	X	
Identification des aides à la navigation	X	
Identification des stations d'aéronef	X	
Identification des stations	X	

Les instructeurs doivent avoir une expérience suffisante des questions relatives aux radiocommunications maritimes ; ils doivent être titulaires au minimum d'un certificat général d'opérateur (CGO) en cours de validité. Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

S'ils dispensent la formation à l'aide d'un simulateur, ils doivent :

- avoir reçu toutes indications pédagogiques appropriées concernant l'utilisation de simulateurs, et
- avoir acquis une expérience opérationnelle pratique du type particulier de simulateur utilisé.

Ouvrages et documents		
Contenu	Théorie	Pratique
Nomenclature des stations côtières et des stations effectuant des services spéciaux (Liste IV de l'UIT)	X	X
Nomenclature des stations de navire et des identités dans le service mobile maritime assignées (Liste V de l'UIT)	X	X
Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite (Manuel maritime)	X	X
<i>Admiralty List of Radio Signals</i>	X	X
Ouvrages N° 91, 92, 93, 96 du SHOM	X	X

Le principe des radiocommunications maritimes - le principe de fonctionnement des équipements		
Contenu	Théorie	Pratique
Généralités sur les ondes électromagnétiques	X	
Principes et caractéristiques de base du Service Mobile Maritime et du service mobile maritime par satellite	X	
Principe de l'appel sélectif numérique	X	
Les batteries	X	
Les antennes	X	
Localisation d'une défaillance	X	X

Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements		
Contenu	Théorie	Pratique
Équipement de base d'une station de navire	X	X
Émetteur / récepteur VHF téléphonie	X	X
Émetteur / récepteur VHF ASN	X	X
Inmarsat	X	X
Cospas / Sarsat	X	X
Radiobalise de localisation des sinistres (RLS)	X	X
SART Radar et SART AIS	X	X
Émetteur / récepteur VHF portatif	X	X
Émetteur / récepteur VHF portatif aéronautique (121,5 et 123,1 MHz)	X	X
Les renseignements sur la sécurité maritime (Navtex, AGA)	X	X

Autres équipements		
Contenu	Théorie	Pratique
AIS	X	
Système d'alerte de sûreté du navire	X	

La recherche et le sauvetage		
Contenu	Théorie	Pratique
Opérations de recherche et de sauvetage (SAR)	X	
Rôle des centres de coordination de sauvetage (MRCC)	X	
Manuel IAMSAR Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes	X	
Systèmes de comptes rendus des navires	X	

Correspondance publique		
Contenu	Théorie	Pratique
La correspondance publique (notions)	X	X

MODULE CRO-2
ANGLAIS CRO
(Durée : 4 h)

Références STCW :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)
Tableau A-IV/2-1

Compétences attendues :

- Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM,
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

Programme de la formation :

Utilisation de l'anglais		
Contenu	Théorie	Pratique
Code international des signaux	X	
Vocabulaire normalisé de la navigation maritime - SMCP	X	X
Utilisation de l'anglais lors des communications en radiotéléphonie	X	X

Annexe II

Conditions d'évaluation pour l'obtention du module conduisant à la délivrance du certificat restreint d'opérateur (CRO)

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat restreint d'opérateur (CRO) dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe I est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module CRO-1 (Base CRO)			
Connaissance des caractéristiques de base du service mobile maritime, des équipements d'une station de navire SMDSM et des procédures d'exploitation (série de questions simples sur l'ensemble du programme)	2	Une épreuve écrite en cours de formation ⁽¹⁾	1 h
Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM	4	Une épreuve orale et pratique en cours de formation ⁽¹⁾⁽²⁾	15 min.
Module CRO-2 (Anglais CRO)			
Langue anglaise (connaissance des phrases normalisées OMI fondamentales ayant trait à la détresse, l'urgence et la sécurité)	2	Une épreuve orale en cours de formation ⁽¹⁾⁽²⁾	15 min.

⁽¹⁾ ces épreuves doivent porter sur l'ensemble des notions abordées et permettre de vérifier que le candidat a atteint la norme de compétence requise. Elle sont organisées en fin de formation.

⁽²⁾ l'épreuve de connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM et l'épreuve de langue anglaise peuvent se dérouler simultanément lors d'exercices de mise en situation. Dans ce cas, la durée de l'épreuve est de 30 minutes.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

Sont éliminatoires :

- à l'épreuve écrite, toute note inférieure à 8 ;
- à l'épreuve orale et pratique, toute note inférieure à 12 ;

- « - à l'épreuve orale et pratique, toute note inférieure à 10 ;
- à l'épreuve orale en langue anglaise, toute note inférieure à 10 ».

Annexe I

Programme de la formation et conditions de validation de la formation du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)

Aux fins de la présente annexe, les références STCW font référence aux sections et tableaux du code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille adopté à Londres le 5 juillet 1995, tel qu'amendé (dit code STCW).

A. Références STCW

Section A-VI/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, des canots de secours et des canots de secours rapides

Tableau A-VI/2-1

B. Compétences attendues

1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau
2. Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage
3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire
4. Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques
5. Donner les premiers secours aux survivants

C. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la formation des candidats, le prestataire agréé doit :

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/2-1 ;
- assurer un enseignement théorique tel que défini dans le chapitre G ci-dessous ;
- assurer les exercices pratiques énumérés dans le chapitre G ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit :

- mettre à la disposition des stagiaires au moins une salle de cours de dimensions suffisantes et munie d'équipements pédagogiques, vidéo-projecteur, etc. correspondant à l'objectif fixé par le stage ;
- être équipé de tout le matériel* nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences.

*Le matériel doit être agréé SOLAS et en cours de validité.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/2-1.

Pour s'assurer que le candidat a atteint cette norme minimale, le personnel enseignant du prestataire agréé effectue un examen théorique et pratique des compétences des stagiaires à l'issue de la formation.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/2-1.

Tous les documents objet de l'évaluation, questions, réponses, nature des exercices pratiques, doivent être conservés pendant une période de 2 ans par le prestataire afin d'être présentés lors d'une inspection.

E. Durée de la formation assurée par le prestataire agréé

Durée minimale des enseignements théoriques : 12 heures

Durée minimale des exercices pratiques : 18 heures

F. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une expérience suffisante des questions relatives à l'abandon du navire et à la survie en mer ; ils doivent être titulaires au minimum de l'attestation de réussite à la formation TIS (Techniques individuelles de survie) et du CAEERS.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

G. Programme de la formation

Enseignements théoriques

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau »
 - 1.1. Prendre conscience de l'importance des exercices et savoir décrire le cadre réglementaire
 - Rappel des différentes situations d'urgence
 - Signaux d'alarme et rôles d'appel
 - Exigences de la convention SOLAS et des textes réglementaires associés
 - 1.2. Décrire la construction et l'armement des embarcations, des radeaux de sauvetage et des canots de secours
 - Les caractéristiques, la construction et l'armement des différents types d'embarcations de sauvetage y compris les embarcations totalement ou partiellement fermées
 - Les caractéristiques, la construction et l'armement des canots de secours et des moyens de récupération de type MOR
 - Les caractéristiques, la construction et l'armement des différents types de radeaux de sauvetage y compris les radeaux associés à des moyens d'évacuation maritimes de type toboggan ou chute verticale
 - 1.3. Reconnaître les différents types de dispositifs utilisés pour la mise à l'eau des embarcations, des radeaux de sauvetage et des canots de secours
 - Les bossoirs d'embarcations
 - Les dispositifs de mise à l'eau par chute libre
 - Les bossoirs de radeaux et les dispositifs de largage automatique
 - Les bossoirs de canots de secours
 - 1.4. Comprendre les méthodes de mise à l'eau et de récupération des embarcations et des canots de secours, avec ou sans erre, y compris par mer agitée.
 - Importance de la bosse
 - Dispositifs de prévention des chutes
 - Élingues de maintenance
 - Élingues de gros temps
 - 1.5. Comprendre les méthodes de mise à l'eau des radeaux de sauvetage, associés ou non à un système d'évacuation maritime (chute verticale, toboggan), y compris par mer agitée
 - Mise à l'eau par jet à la mer
 - Mise à l'eau par bossoir
 - Dispositifs de largage à distance
 - 1.6. Être conscient des dangers associés à l'utilisation des dispositifs de largage en charge
 - Accidentologie des embarcations de sauvetage
 - Différences entre systèmes de largage en charge et sans charge
 - Utilité et principe de fonctionnement de la sécurité hydrostatique
 - 1.7. Avoir connaissance des procédures d'entretien
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage »
 - 2.1. Connaître les méthodes de mise en marche et de fonctionnement d'un moteur d'embarcation de sauvetage et de ses accessoires
 - Procédures de démarrage normal et en secours
 - Procédures d'entretien
 - Principales défaillances et actions correctives possibles

- Utilisation d'un extincteur d'incendie
3. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire »
 - 3.1. Connaître les mesures à prendre immédiatement après l'abandon du navire
 - Éloignement du danger
 - Utilisation de l'ancre flottante
 - Récupération des naufragés
 - Traitement des blessés
 - Prise des antinaupathiques
 - 3.2. Connaître les mesures augmentant les chances de survie à long terme
 - Veille visuelle et auditive
 - Allocation des vivres et de l'eau dans les embarcations et radeaux de sauvetage
 - Mesures prises pour faciliter au maximum le repérage et la localisation des embarcations et radeaux de sauvetage
 - 3.3. Expliquer la manœuvre des embarcations et radeaux de sauvetage y compris par gros temps
 - Choix et tenue de l'allure et du cap
 - Importance de l'ancre flottante
 - Utilisation de canots de secours et d'embarcations de sauvetage à moteur pour rassembler les radeaux et récupérer les survivants et les personnes à l'eau
 - Échouage des embarcations et radeaux de sauvetage
 - 3.4. Comprendre les méthodes de sauvetage par hélicoptère
 - Organisation de la recherche et du sauvetage
 - Moyens de détection et de communication des aéronefs
 - Mesures à prendre en cas d'évacuation à partir du navire ou d'un moyen de sauvetage
 - Moyens d'évacuation
 - 3.5. Prendre conscience des effets de l'hypothermie et sa prévention
 - Les dangers de l'immersion en eau froide
 - Les moyens de protection thermique et leur utilisation
 - Traitement d'un naufragé souffrant d'hypothermie
 4. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques »
 - 4.1. Identifier les engins de sauvetage radioélectriques transportés à bord des embarcations et radeaux de sauvetage, et expliquer leur fonctionnement (SART, RLS, VHF SMDSM et Aéro-nautique)
 - 4.2. Identifier les engins pyrotechniques de signalisation transportés à bord des embarcations et radeaux de sauvetage ; expliquer leurs caractéristiques et précautions d'emploi
 - 4.3. Connaître les signaux de détresse
 5. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Donner les premiers secours aux survivants » (Cette partie peut être traitée durant la formation médicale)
 - 5.1. Expliquer l'utilisation du matériel de premier secours et des techniques de réanimation
 - 5.2. Décrire les soins aux blessés, y compris la maîtrise des hémorragies et le traitement des traumatismes

Exercices pratiques

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau »
 - 1.1. redresser un radeau de sauvetage renversé tout en portant une brassière de sauvetage. (Ces exercices peuvent être réalisés durant le TIS)
 - 1.2. interpréter l'ensemble des inscriptions figurant sur les embarcations et radeaux de sauvetage y compris celles relatives au nombre de personnes qu'ils sont censés recevoir
 - 1.3. préparer et mettre à l'eau en toute sécurité les embarcations de sauvetage
 - 1.4. Préparer et mettre à l'eau en toute sécurité les radeaux de sauvetage
 - Radeau par jet à la mer
 - Radeau sous bossoir

- 1.5. Donner des ordres corrects pour mettre à l'eau des embarcations et radeaux de sauvetage et y embarquer, pour s'éloigner rapidement du navire, manœuvrer les embarcations et radeaux de sauvetage et débarquer les personnes
- 1.6. utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge
- 1.7. réenclencher correctement les dispositifs de largage en charge et sans charge
- 1.8. récupérer en toute sécurité les embarcations et radeaux de sauvetage et les canots de secours
2. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage »
 - 2.1. faire démarrer et fonctionner un moteur intérieur installé à bord d'une embarcation de sauvetage ouverte ou fermée
3. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire »
 - 3.1. ramer et barrer, et gouverner au compas
 - 3.2. Manœuvrer une embarcation, un canot de sauvetage pour récupérer un homme à la mer
 - 3.3. utiliser les divers éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage
4. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques »
 - 4.1. gréer le matériel destiné à faciliter le repérage
 - 4.2. utiliser le matériel radioélectrique portatif pour embarcations et radeaux de sauvetage
 - 4.3. utiliser le matériel de signalisation, y compris les engins pyrotechniques
5. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Donner les premiers secours aux survivants » (Cette partie peut être traitée durant la formation médicale)
 - 5.1. s'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel de premier secours et les techniques de réanimation



REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE MARITIME DE CIBOURE

pour les stagiaires de la formation continue

Principes :

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires en formation dans l'établissement.

Il a pour seul objet de rappeler et de formaliser les règles essentielles que chacun doit respecter pour que la vie en collectivité soit possible et épanouissante.

En s'inscrivant à un cours de formation continue, le stagiaire doit non seulement s'engager au **respect formel de ces règles**, mais encore s'astreindre à adopter de façon générale un **comportement respectueux des personnels, des élèves et des autres stagiaires** de l'établissement.

La mixité des personnes, des parcours professionnels et des niveaux d'études doit être considérée comme un point essentiel de l'identité de l'établissement.

Celui-ci est un établissement scolaire qui accueille donc en formation des jeunes et des adolescents. Les stagiaires doivent avoir conscience que, vis à vis de ces jeunes présents dans l'établissement, **leur attitude doit être d'autant plus irréprochable qu'elle a valeur d'exemple.**

L'inscription à un stage est par ailleurs généralement assortie d'une prise en charge financière par un employeur, un organisme partenaire ou une collectivité publique.

Ceci implique de la part des stagiaires l'accomplissement d'un certain nombre de **formalités administratives** (dossier de rémunération, état de présence, situation à l'issue du stage ...) et justifie une **prestation de travail** qui est la contrepartie de cette prise en charge et dont l'établissement est garant vis à vis du financeur.

Enfin, l'expérience montre que dans les formations d'adultes, **la progression générale du groupe est déterminante sur les progrès de chacun.**

Chaque stagiaire doit donc, au-delà du strict respect des dispositions de ce règlement, prendre conscience des responsabilités qui lui incombent.

La qualité de son propre travail peut d'accélérer ou freiner la progression du groupe.

1 - Conditions d'entrée en stage

1.1 - Tout candidat à un stage doit être détenteur d'un **Certificat Médical d'Aptitude** délivré par un Médecin des Gens de Mer.

1.2 - Pour les cursus complets, les stagiaires présents en cours sont ceux dont les **dossiers complets** ont préalablement été retenus lors des **commissions de sélection** organisées par le Directeur de l'Etablissement.

1.3 - Les **financements** du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et du Fonds Social Européen ne peuvent être accordés qu'aux **Marins pêcheurs débarqués au jour de l'entrée en stage, et aux Demandeurs d'Emploi possédant une Prescription** du Pôle Emploi ou d'une Mission Locale sur le site Aquitaine Cap Métier.

2 - Accès aux locaux d'enseignement

2.1 - Les stagiaires n'ont accès au Centre de formation que pour **participer aux cours** auxquels ils sont régulièrement inscrits.

2.2 - Il ne leur est pas permis d'entrer ou de se maintenir dans les locaux pour une autre cause, sauf autorisation délivrée par le Directeur du Lycée ou un représentant habilité pour le site d'Arcachon.

2.3 - **Aucune personne étrangère à la formation ne sera autorisée** à séjourner dans les locaux affectés au stage.

2.4 - Ils devront **attendre l'arrivée des intervenants** avant de pénétrer dans les salles.

2.5 - Le repas du midi ne pourra être pris dans la salle de cours.

2.6 - Les **animaux domestiques sont interdits** dans l'enceinte du Centre de Formation.

3 - Stationnement

3.1 - Les stagiaires stationneront leurs véhicules sur le domaine public conformément aux règles du Code de la route. **Attention toutefois à ne pas se garer sur le parking du Collège Piarres Larzabal.**

3.2 - Le Centre de formation ne peut être tenu responsable des vols ou dommages qui pourraient survenir.

4 - Utilisation et respect des locaux et matériels

4.1 - Le centre de formation met à la disposition des stagiaires les locaux, les mobiliers et matériels nécessaires au bon déroulement des formations.

Ceux-ci doivent, en liaison avec les formateurs, en assurer le **bon usage et la conservation**.

4.2 - Les stagiaires devront participer au **maintien en ordre et en bon état de propreté des locaux** qu'ils utilisent (rangement des tables et des chaises, rangement des outils, ramassage des papiers, débris ...).

4.3 - En cas de dégradation, **les stagiaires s'engagent à en assumer financièrement le remboursement** par le biais de leur Assurance de Responsabilité Civile, désormais obligatoire.

4.4 - Le matériel personnel apporté par les stagiaires demeure sous la responsabilité individuelle de ceux-ci.

Aucune réclamation ne sera admise par le Centre en cas de détérioration ou de vol.

4.5 - L'affichage ou l'inscription d'informations ne sont possibles que sur les tableaux ou emplacements éventuellement prévus à cet effet et sous réserve de l'autorisation du Directeur du Lycée ou *d'un représentant habilité pour le site d'Arcachon*.

5 - Respect des horaires et assiduité

5.1 - L'inscription au cours vaut engagement de la part des stagiaires de participer dans le **respect des horaires à l'ensemble des activités** organisées dans le cadre de ce stage.

5.2 - **L'inscription aux examens n'est possible que pour les stagiaires ayant suivi l'intégralité des cours préparant aux examens en question.**

5.3 - Les horaires applicables à chaque stage sont fixés et communiqués aux stagiaires au début de la formation.

Ceux-ci doivent **chaque demie journée émarger une feuille de présence** dans les conditions qui leur sont précisées.

5.4 - Les **absences** sont subordonnées à autorisation du Directeur du centre qui se réserve d'en apprécier les motifs.

Elles ne peuvent être qu'exceptionnelles et générées par un motif grave.

Le stagiaire fournira un justificatif écrit à son retour en stage.

Les absences et retards doivent être signalés au :

05 59 47 47 15 site de Ciboure

05 56 66 81 58 site d'Arcachon

5.5 - En cas d'arrêt pour maladie, le stagiaire doit fournir un **certificat médical d'arrêt de travail dans les 48 heures** qui suivent le premier jour d'arrêt.

5.6 - En cas d'accident survenu en cours de stage, le Centre de formation doit être immédiatement informé et une déclaration établie.

Il en va de même en cas d'accident de trajet.

5.7 - **Chaque absence sera déclarée aux organismes financeurs** (Conseil Régional, Agefos / Faf Pêche) qui effectueront des retenues sur les versements des salaires et des frais pédagogiques.

6 - Consignes de sécurité

6.1 - Des règles simples de sécurité notamment contre les incendies sont affichées dans tous les locaux fréquentés par les stagiaires, avec mention du dispositif d'évacuation.

6.2 - Des consignes particulières concernant l'emploi des produits et matériels dangereux sont affichées dans les locaux où ils sont stockés ou utilisés.

Les stagiaires doivent prendre connaissance de ces consignes et s'y conformer en toutes circonstances.

7 - Tenue et comportement

7.1 - Les stagiaires doivent s'abstenir de tout comportement ou propos insultant, menaçant ou agressif à l'encontre de toute personne présente dans l'établissement.

7.2 - L'introduction et l'absorption de boissons alcoolisées, de boissons énergisantes et de substances interdites dans l'enceinte de l'établissement sont strictement prohibées.

De manière générale, les personnes manifestement sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites se verront signifier un renvoi du cours.

7.3 - L'usage des téléphones portables est interdit en classe, y compris comme calculatrice (interdit à l'examen)

7.4 - La tenue vestimentaire doit être propre et correcte.

7.5 - Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux, y compris des cigarettes électroniques.

7.6 - Les chaussures laissant les pieds découverts (tongues, nu-pieds) sont interdites en salle de cours.

7.7 - Dans le cadre de la loi, le Droit à l'image est strictement réglementé.

Tout enregistrement d'images ou de vidéos dans le cadre de la classe, et toute diffusion ultérieure, sont interdits.

7.8 - L'utilisation des ordinateurs portables en cours ne peut se faire qu'avec l'approbation des formateurs, qui en apprécieront l'opportunité en fonction de la matière enseignée.

7.9 - Les bleus de travail seront exigés dans les ateliers de Mécanique.

8 - Représentation – Election des délégués

8.1 - Dans chaque stage de plus de 200 heures, les stagiaires doivent procéder à l'élection, au scrutin uninominal à deux tours, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Ces délégués sont élus pour la durée du stage.

Ils participent aux bilans de mi-parcours et assistent les stagiaires dans les situations de règlement disciplinaire.

8.2 - Il appartient au Directeur de l'établissement d'organiser le scrutin.

8.3 - Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires.

9 - Sanction disciplinaires

9.1 - En cas de manquement aux dispositions du présent règlement, le stagiaire s'expose à l'une des sanctions disciplinaires suivantes :

Avertissement écrit

Exclusion temporaire

Exclusion définitive

Ces sanctions sont prononcées par le Directeur de l'établissement.

9.2 - Dans le cas où une exclusion définitive est envisagée, l'avis préalable d'une Commission de discipline est requis conformément à la procédure instituée par le Décret n° 91.1107 du 23 octobre 1991. A sa demande, le contrevenant peut être entendu par cette Commission.

9.3 - L'employeur ou l'organisme paritaire qui a pris en charge les dépenses de formation sont avisés de toute sanction prononcée.

Lu et approuvé

Date : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Signature :

